

COMMUNIQUE DE PRESSE **du Syndicat des Editeurs de Vidéo à la Demande**

Les services de Vidéo à la Demande, partenaires de la création sur Internet, et les réseaux haut-débit

À Paris, le 21 janvier 2010

Le Syndicat des Editeurs de Vidéo à la Demande se félicite de l'analyse exhaustive à laquelle a procédé la mission Création & Internet, présidée par Monsieur Patrick Zelnik, et notamment ses conclusions placées sous l'intitulé « Donner sa chance à la Vidéo à la Demande ».

Les préconisations de la mission sur le développement d'une offre légale, rémunératrice et diversifiée et la promotion de ses usages sont effectivement prioritaires, alors que la pénétration des équipements de réception numérique dans les foyers s'accélère de manière spectaculaire.

Les métiers de la Vidéo à la Demande sont loin d'avoir réalisé tout leur potentiel, faute le plus souvent de bénéficier d'un environnement qui leur soit favorable.

Comme le suggère la mission Création & Internet, il est urgent que soient prises en compte :

- la nécessaire harmonisation des taux de TVA, au bénéfice de tous les produits culturels – musique, livres, mais aussi vidéos,
- une meilleure régulation de l'accès aux réseaux de distribution, selon les modalités préconisées dans le rapport, afin d'éviter une segmentation de l'offre de Vidéo à la Demande par réseaux et les difficultés insurmontables qui en résultent pour les éditeurs indépendants,
- une adaptation de la chronologie des médias pour les services par abonnement, en contrepartie de nouvelles obligations de soutien à la production et à la création.

Les éditeurs de Vidéo à la Demande ont fait en Décembre 2009 des propositions aux Pouvoirs publics sur leurs contributions à la création, en contrepartie du soutien qu'il leur serait apporté sur les points qui précèdent, ainsi que sur un accès amélioré aux fonds gérés par le CNC.

La Vidéo à la Demande doit être au cœur de l'offre légale sur Internet au même titre que la musique et le livre et les efforts déployés pour créer de nouveaux usages doivent inclure les œuvres cinématographiques et audiovisuelles. C'est dans cet esprit que le Syndicat souhaite que la nouvelle carte préconisée pour l'achat d'œuvres par les jeunes internautes soit étendue à la vidéo, aussi bien pour le visionnage à l'acte que pour la souscription à des services de vidéos en ligne.

Il importe que les modes d'usage payants à la demande ou de télévision de rattrapage (payant ou gratuit), soient soutenus en priorité face au développement d'offres gratuites – légales ou non –, en particulier pour les œuvres cinématographiques, pour assurer à terme une rémunération normale de la création ; et cela en particulier auprès des jeunes téléspectateurs.

Contact Vanessa HACQUART, Tel : +33 (0) 1.55.62.56.84 – vanessa.hacquart@videofutur.com